

APPEL DE PROPOSITIONS DE RECHERCHE

Année de la prévision polaire (APP)

en partenariat avec Marine Environmental Observation Prediction
and Response (MEOPAR) Réseau, Savoir polaire Canada et
l'Arctic Research Foundation



Polar Knowledge
Canada

Savoir polaire
Canada



Appel de propositions pour 2017–2020 : Année de la prévision polaire (APP)

A. Introduction

Dans cet appel de propositions (AP), le Marine Environmental Observation Prediction and Response (MEOPAR) réseau s'associe en partenariat avec Savoir polaire Canada (POLAIRE) et l'ARF (Arctic Research Foundation) pour encourager les chercheurs à présenter des propositions en vue de renforcer la participation du Canada à l'Année de la prévision polaire (APP). L'APP est une initiative de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dont l'objectif est de « *permettre de renforcer de façon substantielle les capacités de prévision environnementale pour les régions polaires et au-delà, en coordonnant sur une période donnée un régime intensif d'activités d'observation, de modélisation, de vérification, de mobilisation des utilisateurs et d'éducation* ».

B. Structure de l'appel de propositions de recherche

L'appel de propositions de recherche sur l'APP est une initiative organisée en collaboration par le réseau MEOPAR, POLAIRE et l'ARF. Chaque partenaire apporte une contribution à l'appel de propositions de recherche : contribution financière du MEOPAR et de POLAIRE et soutien en nature de la part de l'ARF (voir la description plus détaillée ci-dessous). Les organismes présentant une proposition en réponse à cet AP n'auront qu'à présenter une seule demande.

L'évaluation des propositions sera effectuée par le conseil de gestion de la recherche du réseau MEOPAR, avec la participation de POLAIRE et de l'ARF. Ce groupe présentera ses recommandations concernant l'attribution des subventions au conseil d'administration du MEOPAR et aux responsables de la prise de décisions chez POLAIRE et à l'ARF. On ne s'attend pas à ce que tous les projets fassent appel au soutien en nature de l'ARF. L'attribution des fonds sera gérée par le partenaire financier concerné.

Pour l'appel de propositions sur l'APP pour 2017–2020, on dispose de **2,3 millions de dollars** pour les subventions à des projets de recherche sur la période allant d'avril 2017 à mars 2020. Étant donné le montant prévu à l'heure actuelle, le MEOPAR et ses partenaires s'attendent à subventionner **moins de huit (8) propositions** dans le cadre du présent concours.

C. À propos de MEOPAR

Le réseau MEOPAR (Marine Environmental Observation Prediction and Response), mis en place en 2012 dans le cadre du programme fédéral de [réseaux de centres d'excellence du Canada](#), est un réseau national de chercheurs et d'étudiants universitaires, de scientifiques gouvernementaux et de partenaires du secteur privé, des ONG et du secteur communautaire, qui s'efforcent tous ensemble de réduire la vulnérabilité de l'environnement maritime au Canada et de renforcer les possibilités qu'il offre.

La vision qui guide le MEOPAR est de permettre au Canada d'être un chef de file dans l'observation de l'environnement maritime, dans les prévisions et dans les interventions, en coordination étroite avec ses partenaires, et d'offrir des connaissances, des technologies, des techniques et du personnel hautement qualifié (PHQ) pour renforcer les capacités de récupération du pays et de garantir les meilleurs débouchés économiques pour le Canada. Pour réaliser une telle vision, on élaborera et mettra en application des approches axées sur le savoir, qui serviront à effectuer un meilleur travail d'anticipation et d'intervention en réponse aux risques liés à l'évolution de l'environnement maritime.

Le deuxième cycle de financement du MEOPAR (de 2017 à 2022) s'appuiera sur les capacités mises en place lors du premier cycle (de 2012 à 2017) et concentrera les efforts de l'organisme sur le renforcement des pistes avec ses partenaires et avec les utilisateurs finaux. Le MEOPAR continuera de développer ses partenariats multisectoriels et internationaux en vue de garantir que ses partenaires et les utilisateurs finaux seront en mesure de disposer des connaissances et des technologies nécessaires pour que le Canada puisse en profiter.

Le plan de recherche de MEOPAR s'articule autour de deux thèmes : (1) le changement environnemental et (2) l'activité humaine. Il se concentre sur l'offre de solutions relevant de la recherche qui doivent servir à résoudre quatre défis socio-économiques pour le Canada. En partenariat avec les agences gouvernementales, les communautés côtières, l'industrie et les organismes à but non lucratif, le MEOPAR :

- a. comblera les lacunes dans la coordination des données dans le domaine de l'observation des océans;
- b. renforcera les capacités de prédiction et les prévisions environnementales, en particulier dans l'Arctique, en appui à l'Année de la prévision polaire (APP);
- c. fournira des solutions axées sur le savoir et des solutions de prévision en vue de renforcer les capacités de récupération des communautés côtières;
- d. fournira des solutions technologiques et des solutions dans le domaine des données qui réduiront au minimum les risques et renforceront au maximum l'efficacité des activités industrielles maritimes, en mettant l'accent sur la navigation le long des côtes et dans le Nord.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la vision stratégique du MEOPAR à l'annexe A.

D. À propos de POLAIRE

[Savoir polaire Canada](#) (POLAIRE) est une agence fédérale mise sur pied avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique* le 1^{er} juin 2015. Cette loi combine le mandat et les fonctions de la Commission canadienne des affaires polaires et le programme scientifique et technologique à l'échelle du Nord du Canada associé au projet de Station de recherche du Canada dans l'extrême-arctique (SRCEA) d'Affaires autochtones et développement du Nord Canada (AADNC). À terme, le siège de POLAIRE se situera à Cambridge Bay, au Nunavut, une fois que la station sera opérationnelle, en 2017.

La fonction de POLAIRE est la suivante : approfondir les connaissances sur l'Arctique canadien en vue d'améliorer les perspectives économiques, la gestion environnementale et la qualité de vie des

personnes qui y résident et de tous les autres Canadiens; promouvoir le développement et la diffusion des connaissances relatives aux autres régions circumpolaires, y compris l'Antarctique; renforcer le leadership du Canada relativement aux enjeux touchant l'Arctique; et établir un centre névralgique de recherche scientifique dans l'Arctique canadien. L'agence permettra de créer un environnement dans lequel on s'appuie à la fois sur les sciences et sur le savoir traditionnel pour mettre au point des solutions aux problèmes posés par l'Arctique.

Les priorités du programme scientifique et technologique pour 2014–2019 qui ont de la pertinence dans le cadre du présent appel de propositions sont les suivantes :

- Préparation des informations de base pour la viabilité nordique – Cette priorité vise à garantir que les considérations scientifiques interviennent dans la prise de décisions et les choix en matière d'investissement, afin d'améliorer le soutien à la prise de décision visant à assurer la viabilité des collectivités et le développement responsable dans le Nord.
- Prévision des répercussions du changement de l'état des glaces, du pergélisol et de la neige sur la navigation, les infrastructures et les collectivités – Cette priorité vise à renforcer les connaissances sur les éléments gelés de la cryosphère terrestre et de l'environnement maritime, afin de faciliter l'adaptation et d'améliorer les modèles climatiques. La collaboration avec les acteurs principaux permettra de renforcer la recherche sur la cryosphère afin de comprendre comment et pourquoi des changements surviennent dans l'état des glaces, de la neige et du pergélisol partout dans l'Arctique et d'étudier les répercussions de ces changements sur la navigation, l'infrastructure et les processus planétaires.

E. À propos de l'ARF

La compréhension des implications des changements extrêmes dans l'océan et dans le climat du Nord du Canada est une responsabilité et une priorité d'envergure nationale. La participation des collectivités et l'obtention de leur soutien sont cruciales si l'on veut qu'une telle opération scientifique dans le Nord soit couronnée de succès. L'ARF (Arctic Research Foundation) comble l'écart qui sépare les secteurs clés et les collectivités du Nord du Canada. Le mandat de l'ARF est de veiller à ce que les populations du Nord du Canada et leurs collectivités tirent profit (sous la forme d'emplois, de formations, du développement économique, etc.) de l'intérêt des organismes privés et publics travaillant dans les eaux ou les terres du Nord du Canada.

F. Glossaire

- chercheur : chacun des membres de l'équipe participant au projet de recherche et bénéficiant de subventions du MEOPAR
- chercheur principal (CP) : chercheur chargé de diriger le projet de recherche, qui est globalement responsable de la subvention de recherche ou de la contribution et de toutes les ententes relatives à la production de rapports et au rendement
- cochercheur principal (CCP) : chacun des multiples chercheurs principaux participant au projet de recherche; les CCP sont responsables de la subvention de recherche ou de la contribution et de toutes les ententes relatives à la production de rapports et au rendement

- collaborateur : organisme de chercheurs ne bénéficiant pas de subventions du MEOPAR, mais participant au projet de recherche — il peut s’agir d’un établissement d’enseignement et de recherche, d’une agence gouvernementale, d’un partenaire industriel, etc.
- conseil de gestion de la recherche (CGR) : conseil chargé d’examiner les propositions, de contrôler les progrès accomplis dans les projets subventionnés par le MEOPAR et de faire des recommandations au conseil d’administration du réseau sur les activités, l’affectation des budgets et les activités ou membres du personnel intervenant dans le réseau
- impact : effet des produits, des politiques et des services découlant des recherches (création d’emplois, renforcement de la sécurité dans la réglementation de la navigation maritime, renforcement de l’efficacité des stratégies d’adaptation pour les communautés côtières, amélioration de la compréhension des services relatifs aux écosystèmes, etc.)
- mobilisation du savoir : circulation des connaissances débouchant sur un impact social économique ou intellectuel ou activités et outils bien particuliers conçus en vue d’utiliser activement les connaissances disponibles et fondées sur des données objectives, afin de produire des effets au profit de la société
- organisation non gouvernementale (ONG) : catégorie d’OBNL indépendant de toute surveillance gouvernementale
- organisme à but non lucratif (OBNL) : organisme créé et exploité au profit du grand public, dans lequel toutes les recettes non consacrées aux dépenses de fonctionnement sont réinvesties dans l’organisme
- partenaire : organisme apportant une contribution en espèces ou en nature à l’appui des activités d’un projet
- partenaire de l’AP : organisme s’associant au MEOPAR à l’appui d’un AP (comme POLAIRE et l’ARF dans le cas du présent AP)
- personnel hautement qualifié (PHQ) : personnes en formation et membres du personnel de recherche (étudiants de premier cycle et de cycle supérieur, boursiers de recherches postdoctorales, associés de recherche, adjoints à la recherche, techniciens, étudiants en stage d’été, etc.)
- réalisation/produit : produit ou résultat d’un projet de recherche
- résultat visé : changement ou avantage lié au projet de recherche pour les activités ou les procédures d’un utilisateur final ou d’un organisme partenaire
- utilisateur final : communauté collaborant à la création ou à l’échange des données de recherche

G. Domaine et sujets de recherche pour le projet

Il faut que les propositions affichent des liens étroits avec les [objectifs principaux de l’APP](#). Nous encourageons vivement tous les projets à obtenir de la part du secrétariat de l’APP l’approbation du travail qu’ils se proposent d’effectuer et nous encourageons les CP à [obtenir cette approbation](#) avant de présenter leur proposition. Il faut que les propositions soient compatibles avec les objectifs des partenaires financiers et avec les activités régulières des partenaires; voir les critères d’évaluation pour en savoir plus.

Nous encourageons les chercheurs à présenter des propositions comprenant les éléments suivants :

1. projets affichant une mise à contribution pertinente des utilisateurs finaux, y compris des populations du Nord et de leurs collectivités (s'il y a lieu), en vue de répondre à des besoins bien particuliers sur le plan du savoir ou d'ordre technologique liés à l'observation et aux prévisions en milieu polaire;
2. activités utilisant les infrastructures gérées par l'ARF (petits navires de recherche, laboratoires en conteneur autonome) – il faudrait que ces propositions soient définies en consultation avec l'ARF; nous organiserons un webinaire décrivant les buts et les capacités de l'organisme (voir notre site à <http://www.meopar.ca/> pour en savoir plus); pour ceux qui ne sont pas en mesure d'assister au webinaire, il sera enregistré et mis en ligne;
3. activités établissant des liens avec des projets nationaux et internationaux de l'APP, notamment ceux financés par le programme « Horizon 2020 » de l'Union européenne.

Nous encourageons les chercheurs à présenter des propositions portant sur l'un ou plusieurs des domaines suivants :

1. projets utilisant des approches des sciences sociales pour améliorer :
 - a. la compréhension des exigences de l'amélioration des informations et des services de prévision dans les régions polaires;
 - b. l'offre de produits et de prévisions qui sont de la plus grande utilité pour les utilisateurs finaux;
2. systèmes d'observation des océans en temps réel ou en temps quasi réel (en mer ou sur la côte) qui peuvent servir à incorporer les données dans les systèmes de prévision, en particulier pendant les périodes spéciales d'observation de l'APP (février-mars et juillet-septembre 2018);
3. méthodes rentables d'amélioration des capacités d'observation visant à faciliter la modélisation et les prévisions, notamment (entre autres) les capteurs de télédétection et les véhicules autonomes;
4. méthodes innovantes de vérification et de définition de nouveaux paramétrages, qui pourraient améliorer le rendement des modèles couplés de prévision météorologique et de prévision de la formation des glaces et des conditions dans l'océan;
5. élaboration, avec de nouvelles méthodologies de vérification, de modèles climatiques couplés pour prédire les phénomènes météorologiques, la formation des glaces ou les états biogéochimiques dans l'Arctique à l'échelle de saisons ou de décennies;
6. projets interdisciplinaires faisant le pont entre les observations ou les prévisions et le concept d'« intervention » utilisé par le MEOPAR (c'est-à-dire prise de décisions, solutions et impact).

H. Structure des équipes responsables des projets et critères d'admissibilité

Conformément à la nature du programme des réseaux de centres d'excellence, le MEOPAR cherche à mettre sur pied des partenariats multisectoriels et interdisciplinaires. Il est par conséquent **indispensable que les propositions comprennent des chercheurs de plus d'une discipline, selon la définition de l'organisme subventionnaire dont ils relèvent (CRSNG, CRSH ou IRSC), et fassent intervenir de multiples secteurs (enseignement et recherche, secteur privé, gouvernement, ONG,**

etc.) collaborant en vue de parvenir à des résultats communs dans la recherche¹. Pour les projets multidisciplinaires, le MEOPAR s'attend à une authentique participation interdisciplinaire et cela implique qu'il faut que les responsables de l'examen des projets soient convaincus par la proposition d'intégration de chercheurs de diverses disciplines et que cette intégration soit clairement liée aux objectifs globaux de la proposition. Dans toutes les propositions, il faut bien montrer la mise à contribution des utilisateurs finaux / partenaires dans le projet (au-delà du partenaire de l'AP). Il faut que les lettres de soutien indiquent clairement le rôle de chaque partenaire ou utilisateur final et le niveau de participation.

Le fait que la proposition dispose de l'appui financier de partenaires (en nature ou en espèces) sera considéré comme un atout très important, mais ce n'est pas une obligation pour la demande. Il faut que la proposition et les lettres de soutien expliquent clairement la nature de la participation et des engagements financiers, s'il y a lieu. Veuillez passer en revue les [lignes directrices relatives aux organismes participant aux partenariats de recherche du CRSNG](#).

Dans cet AP, les chercheurs doivent se limiter à des demandes de subventions pour deux propositions au maximum (et pour une proposition au maximum en tant que CP responsable du projet). La limite pour les chercheurs du MEOPAR est qu'ils ne peuvent bénéficier parallèlement de subventions que pour deux activités au maximum (projets ou activités cadres²).

Nous encourageons les demandeurs à établir des liens avec des projets existants ou antérieurs du MEOPAR. Cela peut se faire dans le cadre d'une coopération formelle avec une activité cadre existante ou un projet de recherche existant du MEOPAR ou en fournissant une explication claire de la pertinence d'un sujet de recherche distinct par rapport à d'autres activités de recherche ou de la possibilité de combiner ce sujet de recherche avec ces autres activités. Vous trouverez les descriptions des projets existants sur le site Web www.meopar.ca/research et nous encourageons les demandeurs à communiquer avec les responsables thématiques au MEOPAR pour discuter des possibilités de collaboration. Si vous avez des questions, veuillez les adresser à alex.reedman@meopar.ca.

Les critères d'admissibilité pour les bénéficiaires des subventions varient selon le partenaire financier (MEOPAR, POLAIRE). Les demandeurs ont l'obligation d'indiquer clairement l'établissement ou l'organisme dont le bénéficiaire relève :

- établissement d'enseignement ou de recherche;
- gouvernement provincial/territorial ou administration municipale;
- organisation autochtone;
- communauté du Nord;
- organisme à but lucratif;
- organisme à but non lucratif ou organisation non gouvernementale.

Il faut qu'au moins l'un des bénéficiaires du financement détienne un poste d'enseignement et de recherche ou un poste auxiliaire dans un établissement canadien pour pouvoir être admissible.

¹ Lorsque cela n'est pas possible (par exemple, dans le cas d'un projet d'élaboration d'une technologie), il faut que la proposition indique clairement en quoi les réalisations du projet faciliteront des activités de recherche ou de mobilisation du savoir incorporant d'autres disciplines ou utilisateurs finaux / partenaires.

² Lorsqu'un chercheur a une subvention dans une activité cadre pour offrir un service (plutôt que pour effectuer son propre travail de recherche), il peut déposer auprès du CGR une demande d'exception à la règle.

I. Mobilisation du savoir

La mobilisation du savoir, c'est-à-dire la diffusion rapide des idées et des innovations des chercheurs auprès des utilisateurs finaux et partenaires canadiens en vue d'engendrer des retombées sociales et économiques, est un aspect crucial du plan stratégique du MEOPAR et un concept important dans le mandat de POLAIRE. Le réseau MEOPAR fait le lien entre la recherche et les utilisateurs finaux ou partenaires afin de réaliser les objectifs suivants :

- a. influencer les politiques publiques;
- b. améliorer les programmes et les services offerts par le gouvernement;
- c. aider les communautés et l'industrie à faire des choix éclairés sur les risques dans le domaine maritime;
- d. mettre en évidence des débouchés sur le plan commercial ou en matière de développement de technologies.

Pour réaliser ces objectifs, il est important que les projets de recherche soient conçus en collaboration avec leur partenaire ou utilisateur final, tant dans la phase de conception du projet que dans la phase de définition des résultats visés et des réalisations du projet.

Il faut que les participations fassent intervenir au moins un utilisateur final ou partenaire extérieur au secteur de l'enseignement et de la recherche (c'est-à-dire du secteur privé, du gouvernement, d'une ONG ou d'un OBNL) dans divers rôles, par exemple dans la participation à la définition du projet, dans l'apport de données, dans la participation en tant que sujets à la recherche ou en tant qu'utilisateurs finaux pour les résultats visés par le projet. **Le MEOPAR ne subventionnera que les propositions fournissant des preuves claires de la participation d'utilisateurs finaux ou de partenaires (autres que le partenaire de l'AP). Il faut que les demandeurs prouvent que les utilisateurs finaux et les partenaires sont prêts à participer au projet de recherche et à utiliser les réalisations du projet de recherche. Ceci doit être établi au moyen des lettres de soutien.** Les utilisateurs finaux potentiels sont, entre autres, l'industrie du transport maritime, les pêcheurs professionnels, les exploitants de gisements de gaz ou de pétrole en mer, les communautés côtières ou du Nord, les organismes environnementaux, les ministères et organismes gouvernementaux, les sociétés de technologies océanologiques et d'autres encore.

Il est obligatoire de préparer et de joindre à la proposition un plan complet de mobilisation du savoir (voir annexe B) et un résumé de la stratégie de commercialisation. Il faut que ces documents se fondent sur les principes suivants :

1. Déterminez le résultat visé et l'impact voulu pour le projet et élaborer dès le départ des activités d'échange de connaissances, en collaboration avec les utilisateurs finaux / partenaires.
2. Nouez des relations de confiance durables fondées sur un dialogue bilatéral avec les utilisateurs finaux / partenaires et associez-vous à eux pour produire de nouvelles connaissances en collaboration.
3. Concentrez-vous sur l'offre de résultats tangibles dès que possible, sous une forme accessible et reconnue à sa juste valeur par les utilisateurs finaux / partenaires du projet.
4. Faites un suivi et une évaluation des activités de mobilisation du savoir tout au long du déroulement du projet, en modifiant les stratégies en cours d'exécution du projet s'il ne produit

pas le résultat visé, et envisagez des moyens de produire un legs durable d'échange de connaissances au-delà de la période pendant laquelle le projet sera subventionné.

J. Propriété intellectuelle (PI)

Pour ce qui est de la propriété intellectuelle (PI) dans le cadre des subventions/contributions de recherche du MEOPAR, les titulaires des droits de PI seront déterminés par les règlements administratifs et les politiques des institutions qui participent aux projets (universités et partenaires de l'AP). Ce sont les titulaires des droits de PI ou leur institution qui ont le pouvoir et la responsabilité de prendre les décisions relatives à la protection juridique et la commercialisation de la PI. Le MEOPAR ne prétend à aucun droit de PI, mais a le droit d'utiliser les résultats des recherches pour produire des rapports ou à des fins promotionnelles.

Le présent AP est cofinancé par POLAIRE, ce qui risque d'avoir une incidence sur les droits de PI découlant des projets de recherche. Les demandeurs sont invités à consulter leur propre université pour en apprendre davantage, dans le cas où leur proposition est susceptible de faire intervenir ou de produire des droits de PI. En règle générale, il faut que les partenaires de l'AP aient accès aux résultats des recherches pour produire des rapports ou à des fins promotionnelles et que cet accès ne soit pas abusivement restreint par le chercheur, l'université du chercheur ou les autres partenaires du projet.

Pour chaque proposition retenue, on exigera du demandeur qu'il règle toutes les questions de PI avec les organismes partenaires (y compris avec le partenaire de l'AP) et qu'il fournisse une entente signée sur les droits de PI à MEOPAR ou une entente signée de contribution avec POLAIRE incluant une clause sur les droits de PI dans un délai de **12 semaines** après qu'il aura été informé que sa proposition a été retenue.

K. Gestion des données

Les demandeurs auront l'obligation de présenter un plan de gestion des données (PGD), qui récapitule l'approche qu'ils prévoient d'adopter pour gérer les données produites ou recueillies dans le cadre du projet de recherche. Il faut que ce plan comprenne les types de données qui seront produits, les formats et les métadonnées qu'on s'attend à utiliser, la procédure pour gérer les données tout au long de leur vie utile, les plans de formation et de documentation pour l'équipe de recherche, les ressources exigées (en particulier si vous avez inclus un montant dans le budget), les mesures qui seront prises pour mettre les données à la disposition d'autrui (notamment du MEOPAR et des partenaires de l'AP) et les échéances pour cette mise à disposition, ainsi que toutes les considérations particulières ayant une incidence sur la gestion des données (confidentialité, approbations de comités d'éthique, etc.). Il faut que les demandeurs veillent à ce que leur PGD soit conforme à la politique de l'organisme de financement sur les données (www.meopar.ca/research).

Remarque : Si la proposition est retenue, le demandeur aura l'obligation de présenter un PGD complet avant de se voir verser les fonds pour le projet. Le MEOPAR recommande d'utiliser l'Assistant PGD de Portage, qui comprend [un modèle approuvé par le MEOPAR](#), mais le réseau acceptera également d'autres formats pour le PGD, du moment que ce plan contient les mêmes informations.

L. Exigences pour le financement

Chaque chercheur recevant des fonds du MEOPAR signera une entente sur le rendement et la production de rapports avec le réseau ou avec POLAIRE (pour les bénéficiaires ne relevant pas de l'enseignement et de la recherche). Cette entente indiquera le calendrier du versement des fonds et les échéances pour la production de rapports. Les CP auront l'obligation de présenter un rapport annuel avec des informations comme les suivantes : financement en espèces et en nature de la part des partenaires, rapport d'étape, réalisations en matière de formation et de mobilisation du savoir, explication des retards éventuels par rapport au calendrier initial du projet, etc.

C'est le CP qui aura pour responsabilité de veiller à l'obtention de l'ensemble des certificats, permis, autorisations et autres approbations avant l'exécution en tout ou en partie des recherches subventionnées (dans le cas de recherches faisant intervenir des sujets humains, de recherches ayant une incidence sur l'environnement, sur les populations autochtones ou sur les animaux, etc.).

M. Marche à suivre

La proposition ne peut pas faire plus de 13 pages à simple interligne (pas plus de six lignes par pouce) dans une police de caractères ordinaire de taille 12 points, avec des marges de 0,75 po. Ce nombre limite de pages ne comprend pas les lettres de soutien, les *curriculum vitae* et les annexes.

La proposition devra inclure les éléments suivants :

1) Page de couverture (1 page maximum)

- titre du projet et coordonnées du chercheur principal

2) Résumé en langage simple (sur une page séparée, mais de 500 mots maximum)

- Le résumé doit expliquer la proposition dans un langage compréhensible pour le grand public. Décrivez brièvement la nature du travail à effectuer dans des termes simples. Indiquez pourquoi et pour qui les recherches en question sont importantes, quels sont les résultats attendus et quelles sont les raisons pour lesquelles les recherches seront profitables à votre domaine de spécialisation, au MEOPAR et au Canada. Ce résumé en langage simple sera mis à la disposition du grand public et utilisé dans les communications du MEOPAR, y compris sur le site Web, si la proposition est retenue.

3) Concordance avec les objectifs stratégiques du MEOPAR et du partenaire de l'AP (1/2 page maximum)

- contributions particulières des recherches à la réalisation de la vision du MEOPAR (voir annexe A)
- comptabilité du projet avec la structure thématique du MEOPAR
- compatibilité du projet avec la vision et les objectifs de POLAIRE ou de l'ARF
- comptabilité avec les objectifs de l'APP

4) Plan de recherche, approche et réalisations (5 pages maximum)

- problème(s) à traiter, avec notamment une vue d'ensemble des développements de pointe

dans le sujet abordé par les recherches

- approche méthodologique
- réalisations attendues du projet de recherche
- innovation et importance des recherches
- échancier ou diagramme de Gantt
- liens et perspectives, s'il y a lieu (liens avec les activités de recherche antérieures ou actuelles du chercheur, perspectives d'avenir au-delà de la période de la subvention, etc.)

5) Liens et soutien (1 page maximum)

- liens avec d'autres activités du MEOPAR ou d'autres projets existants
- participation d'utilisateurs finaux ou de partenaires
- partenariats externes (autres établissements d'enseignement et de recherche, entreprises, gouvernement, organisations non gouvernementales, etc.)

6) Volet PHQ (1/2 page maximum)

- nombre de membres du personnel hautement qualifié (PHQ) devant participer au projet et rôles de ces personnes
- plan innovant de formation du PHQ devant participer au projet
- pour les propositions d'études postdoctorales, projet d'orientation professionnelle pour le boursier en études postdoctorales

7) Excellence du ou des chercheurs (2 pages maximum)

- qualifications pertinentes du CP, des CPP et des autres chercheurs, notamment expertise sur le sujet propre à cet AP, et choix de publications pertinentes
- expérience en recherche interdisciplinaire et en recherche en collaboration
- expérience en mise à contribution d'utilisateurs finaux ou de partenaires
- qualifications des collaborateurs, si elles sont pertinentes

8) Budget (annexes C & D)

- budget détaillé conformément au modèle ci-joint (annexe C)
- notes sur le budget et justifications
- activités de mobilisation du savoir
- rubrique particulière sur les déplacements pour se rendre à l'AFSA et aux formations (voir calendrier ci-dessous); veuillez prévoir des déplacements pour 1 CP et 1 membre du PHQ pour chaque projet
- tableau sur les contributions des partenaires (annexe D)

9) Plan de gestion des données (1 page maximum) (data management)

- Il faut que le plan soit conforme à la politique de gestion des données du MEOPAR (disponible sur notre site Web à l'adresse www.meopar.ca/research) ou à la politique sur les données de POLAIRE (pour les bénéficiaires ne relevant pas de l'enseignement et de la recherche).
- Remarque : Si la proposition est retenue, le chercheur aura l'obligation de présenter un plan complet de gestion des données. (Les instructions suivront après le processus de sélection.)

10) Plan de mobilisation du savoir (annexe B)

- annexe B (formulaire de plan de mobilisation du savoir) dûment remplie
- résumé décrivant la stratégie potentielle de commercialisation (s'il y a lieu)

11) Bibliographie (1 page maximum)

- liste de publications dans des revues savantes et autres revues professionnelles

12) Curriculum vitae (CV)

- 1 CV pour chaque chercheur bénéficiant de la subvention (en suivant le format exigé par l'un des trois organismes subventionnaires)
- Pour les demandeurs ne relevant pas du secteur de l'enseignement et de la recherche, on acceptera un CV simple pour chaque chercheur bénéficiant de la subvention.

13) Lettre(s) de soutien (1 lettre minimum, chaque lettre faisant au maximum 2 pages)

- au minimum 1 lettre de soutien de 2 pages de la part d'un utilisateur final ou organisme partenaire expliquant sa participation au projet de recherche et l'utilisation qui sera faite des résultats ou des réalisations du projet

14) Langues officielles

- Lorsqu'un programme soutient des activités susceptibles d'être offertes aux membres de l'une ou l'autre des deux communautés de langue officielle, il faudra que l'accès aux services soit assuré par le bénéficiaire de la subvention dans les deux langues officielles, conformément à la partie IV de la loi sur les langues officielles. En outre, POLAIRE veillera à ce que la conception du déroulement des programmes respecte les obligations définies par le gouvernement du Canada dans la partie VII de la loi sur les langues officielles. Veuillez fournir (en annexe) une brève description de la façon dont vous avez pris en compte la loi sur les langues officielles dans votre projet, s'il y a lieu.

15) Analyse différenciée selon les sexes

- L'analyse différenciée selon les sexes tient compte du fait qu'il y a moins de femmes que d'hommes faisant des études scientifiques et technologiques au secondaire et à l'université. Les activités de développement des capacités faisant partie du programme scientifique et technologique de POLAIRE seront conçues de façon à favoriser la participation des femmes et, en particulier, des jeunes femmes aux activités disponibles de formation, de sensibilisation et de recherche dans le domaine scientifique et technologie. Fournissez (en annexe) une brève description de la façon dont vous avez pris en compte l'analyse différenciée selon les sexes dans votre projet, s'il y a lieu.

16) Montant total du financement du gouvernement du Canada et limites sur le cumul

- Le montant maximum du financement accordé par le gouvernement du Canada (y compris le financement provenant de POLAIRE) ne peut dépasser 100 p. 100 des programmes et projets admissibles. Pour chaque bénéficiaire, les propositions de financement devront prendre en compte l'obligation qu'il a de déclarer toutes les sources éventuelles de financement pour le projet ou projet, en incluant dans le total de l'aide gouvernementale toutes les administrations (gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux et territoriaux et administrations municipales) et aussi les autres sources dont il s'attend à recevoir des fonds.

N. Notes sur la marche à suivre

Questions et clarifications

S'il vous faut des clarifications ou si vous avez des questions sur l'AP, veuillez les adresser au MEOPAR à l'adresse alexa.reedman@meopar.ca. Le MEOPAR affichera les réponses à vos questions sur son site Web pour que tous les demandeurs puissent les consulter et consultera les partenaires de l'AP si nécessaire. Il est interdit aux demandeurs de communiquer directement avec les partenaires de l'AP (POLAIRE et l'ARF) au sujet du projet de recherche proposé. Si vous vous livrez à une telle communication, vous risquez d'être exclu du concours.

Budget

Il faut que la participation comprenne un budget détaillé avec différentes rubriques et des justifications pour chaque catégorie, ainsi que la répartition entre CP et CPP. Par exemple, dans la section « Personnel », soyez précis en ce qui concerne le nombre de personnes à embaucher et leur statut (étudiant en maîtrise, doctorant, boursier en études postdoctorales, associé de recherche, etc.). Si vous incluez une catégorie « Équipement », veuillez préciser le type d'équipement, le coût approximatif et les raisons justifiant l'achat ou la location. Si vous incluez une catégorie « Déplacements », veuillez inclure des informations comme les destinations prévues et le nombre de personnes concernées. Veuillez faire la distinction entre les déplacements exigés par les activités de recherche, les déplacements liés à l'atelier de formation scientifique annuel (AFSA) et les déplacements liés aux activités de mobilisation du savoir (déplacements pour se rendre à des colloques ou pour rencontrer des utilisateurs finaux ou partenaires, etc.).

Comme nous l'indiquons à la partie « Budget », il faut que chaque projet prévoie des déplacements pour un CP et un membre du PHQ pour l'atelier de formation scientifique annuel. Les ateliers se tiendront dans les lieux suivants.

Tableau 1 – Calendrier des ateliers de formation scientifique annuels du cycle II du MEOPAR

Date	Location
Juin 2017	Montréal (Qc)
Juin 2018	Halifax (N.-É.)
Juin 2019	Winnipeg (Man.)
Juin 2020	Ottawa (Ont.)
Juin 2021	Victoria (C.-B.)

Il faut, pour le budget, suivre le format des modèle ci-joints (annexe C). Veuillez indiquer si les contributions des partenaires sont en espèces ou en nature. Veuillez passer en revue les [lignes directrices relatives aux organismes participant aux partenariats de recherche du CRSNG](#). Il est à noter que la première année va du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. L'exercice financier du MEOPAR se termine le 31 mars et les subventions ne seront pas versées avant avril 2017.

PHQ

Il est recommandé aux demandeurs de fournir une description du domaine principal dans lequel travaillera chacun des membres du PHQ et aussi d'indiquer, quand c'est possible, le nom de chacune des personnes qu'on compte embaucher. En tant que membre des réseaux de centres d'excellence du Canada, le MEOPAR a pour mandat de contribuer à la formation et au perfectionnement de la prochaine génération de chercheurs canadiens. C'est ce qui a conduit le MEOPAR à lancer un réseau de formation pour le PHQ participant aux projets qu'il subventionne, afin de leur offrir des possibilités de perfectionnement professionnel dont elles ne bénéficieraient normalement pas dans le cadre de leur programme d'études. En plus de la formation au niveau du réseau, nous encourageons chaque projet à offrir des activités originales de formation et de perfectionnement professionnel à son PHQ. Ces activités de formation et de perfectionnement professionnel peuvent être décrites dans la section réservée au PHQ.

O. Échéancier pour les propositions

La date limite pour le présent AP est le 6 mars 2017 à 16 h HNA. Les propositions reçues après cette date limite ne seront pas acceptées. Il est obligatoire d'envoyer les propositions par voie électronique, au format PDF, à l'adresse alexa.reedman@meopar.ca.

Un accusé de réception sera fourni dans un délai d'un jour ouvrable une fois que le MEOPAR aura reçu la proposition.

Le centre administratif du MEOPAR recevra les propositions et effectuera un premier travail de vérification du respect des exigences. **Les propositions qui ne respectent pas explicitement les exigences seront renvoyées à leurs auteurs, qui auront un délai de 24 heures pour remédier au problème et présenter une nouvelle version de leur proposition. Si la proposition ne respecte toujours pas les critères, elle sera éliminée du concours et ne sera pas examinée.**

Les propositions seront examinées et évaluées par le conseil de gestion de la recherche (CGR) du MEOPAR et par des experts externes supplémentaires, si besoin est. La décision du CGR concernant l'affectation des fonds fera l'objet d'une recommandation au conseil d'administration du MEOPAR, qui accordera son approbation définitive en mars 2017. Le versement des subventions sera en place d'ici la fin avril 2017, du moment que les bénéficiaires auront signé les ententes sur le financement et sur la production de rapports et les ententes de contribution avec POLAIRE (pour les bénéficiaires ne relevant pas du secteur de l'enseignement et de la recherche).

P. Critères d'évaluation

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

O = obligatoire

P = préférable

1	Besoin et impact
O	Une partie intéressée ne relevant pas de l'enseignement et de la recherche (et autre que le partenaire de l'AP) a clairement exprimé le besoin auquel répondra le projet de recherche et l'intention d'utiliser les résultats de la recherche pour répondre au besoin.
P	La proposition porte sur une question correspondant à une lacune claire dans les connaissances, les technologies ou la recherche dans la communauté scientifique.
O	La proposition porte sur une question qui est d'importance cruciale pour le Canada et qui profitera à la société, à l'économie et à l'environnement au Canada.
2	Concordance avec la vision / le mandat du MEOPAR
O	Il existe des liens forts et convaincants entre la proposition et le mandat du MEOPAR (voir annexe A).
P	Il existe des liens entre la proposition et les activités de recherche et les activités cadres actuelles du MEOPAR.
O	Il existe des liens étroits et convaincants entre la proposition et le mandat de POLAIRE.
3	Concordance avec les objectifs de l'AP
O	La proposition porte sur les objectifs fixés dans l'AP (voir section F)
4	Excellence des recherches
O	Les recherches sont d'excellent niveau et à la fine pointe.
P	Le projet proposé est très innovant ou original et a le potentiel de déboucher sur des avancées importantes.
O	Les réalisations, les échéances et les méthodologies du projet sont claires et réalistes.
5	Équipe de recherche
O	L'équipe de recherche s'engage à combiner les différentes disciplines scientifiques et a la capacité de le faire.
O	L'équipe de recherche comporte des experts de multiples secteurs.
O	L'équipe de recherche possède le savoir-faire approprié en recherche, sans déficiences.
P	L'équipe comprend des participants internationaux ayant une pertinence/utilité claire pour le Canada (remarque : il est interdit de transférer les fonds du MEOPAR à des collaborateurs étrangers)

6	Mobilisation du savoir
O	La proposition montre clairement la participation des utilisateurs finaux / partenaires (en dehors du partenaire de l'AP) à la formulation du projet / de la question, aux activités de recherche et à l'exploitation des réalisations/résultats de la recherche.
O	Le plan de mobilisation du savoir de la proposition est faisable et réaliste (avec un budget approprié, etc.).
P	La proposition présente un potentiel prometteur sur le plan de la commercialisation (applications, développement de technologies, de méthodes ou de solutions nouvelles et originales, etc.).
7	PHQ / formation
O	La proposition fait largement appel à des membres du PHQ et contient des responsabilités et des possibilités clairement définies pour l'intégration du PHQ.
O	La proposition comprend un plan clair de formation du PHQ, avec notamment des possibilités d'apprentissage interdisciplinaire, de mise à contribution transsectorielle et de perfectionnement professionnel.
P	Le plan de formation fait intervenir la participation de partenaires extérieurs au domaine de l'enseignement et de la recherche.
8	Gestion des données
O	Le plan de gestion des données de la proposition est conforme à la politique de la source du financement sur la gestion des données.
9	Budget
O	Le budget affecte des ressources appropriées à la réalisation des activités de recherche, de formation et de mobilisation du savoir.
O	Le budget comprend les frais de déplacement pour l'atelier de formation scientifique annuel pour les chercheurs et pour le PHQ.
10	Lettres de soutien
O	Les partenaires et les utilisateurs finaux ont manifesté un engagement clair et fort à participer au projet et leurs rôles sont clairement énoncés.
P	Le projet comprend des contributions substantielles et quantifiables en espèces et en nature de la part des partenaires / utilisateurs finaux.
P	Le dossier comprend des lettres provenant d'un vaste éventail de partenaires et d'utilisateurs finaux de divers secteurs (enseignement et recherche, gouvernement, OBNL, municipalités, etc.).

Aide-mémoire pour les demandes

- ✓ Page de couverture (avec titre du projet et coordonnées du CP, des CCP et des chercheurs)
- ✓ Résumé en langage simple
- ✓ Propositions de recherche (volets 3 à 9 de la section L)
- ✓ Plan de mobilisation du savoir et de commercialisation (à l'aide du formulaire de l'annexe B)
- ✓ Budget (à l'aide des modèles de l'annexe C)
- ✓ CV des membres de l'équipe de recherche

- ✓ Lettres de soutien
- ✓ Langues officielles
- ✓ Analyse différenciée selon les sexes

Questions?

Si vous avez des questions sur l'AP sur l'APP, veuillez les adresser à alexa.reedman@meopar.ca. Il est interdit aux demandeurs de communiquer directement avec POLAIRE ou avec l'ARF au sujet du présent AP. Le MEOPAR consultera les partenaires de l'AP lorsque cela est nécessaire et affichera les réponses aux questions sur la page Web de l'appel de propositions du MEOPAR, sous l'intitulé « Foire aux questions ».

Annexe A

Vision du MEOPAR

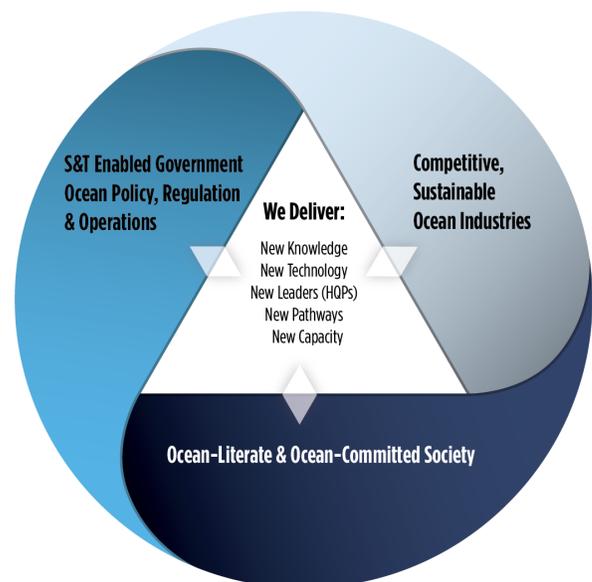
L'environnement maritime est en pleine évolution et présente des nouveautés et des changements pour ce qui est des risques et des possibilités. Ces nouveautés et ces changements sont liés à des systèmes et des phénomènes naturels, notamment aux effets du changement climatique, et se produisent en raison de l'évolution rapide de l'utilisation que l'humanité fait des océans. Nous pouvons rester passifs et nous contenter de prendre les meilleures décisions possible en réaction à l'évolution de la situation ou bien nous pouvons prendre les devants et faire en sorte que l'économie et la société canadiennes soient mieux placées, grâce à des solutions axées sur le savoir. Le point de départ du MEOPAR est que notre avenir dépend de notre capacité d'entretenir une relation éclairée avec l'évolution des océans et des zones côtières.

La vision et l'objectif stratégique du MEOPAR sont d'être à la fine pointe au Canada dans le domaine de l'observation de l'environnement maritime, des prévisions et des interventions, en coordination étroite avec ses partenaires, et de produire des connaissances, des technologies et des ressources humaines permettant de renforcer les capacités de récupération et les débouchés économiques

Le premier cycle du MEOPAR a permis de mettre sur pied de nouvelles structures et de nouveaux partenariats nationaux et multisectoriels, d'élaborer de nouveaux outils et des unités régionales discrètes pour les observations, les prévisions et les interventions, de créer des capacités d'expertise et de combiner les sciences sociales et les sciences naturelles dans des approches axées sur le savoir en vue d'anticiper sur les risques et les débouchés dans l'environnement maritime et de prendre des mesures en fonction de ces risques et de ces débouchés. Lors du cycle II du MEOPAR, les activités de recherche, de formation et de transfert des connaissances serviront à développer des partenariats nationaux et internationaux plus solides et à déployer des capacités dans trois domaines principaux :

Compétitivité et viabilité des industries océaniques – L'environnement de travail maritime au Canada est en pleine évolution et est souvent dangereux, de sorte qu'il peut compromettre les activités, compliquer la planification des infrastructures et affecter l'efficacité des opérations. Le MEOPAR produit des connaissances, des outils et des pratiques exemplaires qui permettent à l'industrie de fonctionner dans l'environnement océanique de façon sûre, compétitive, efficace et responsable sur le plan écologique.

Politiques, réglementation et activités gouvernementales relatives à l'océan qui s'appuient sur les sciences et la technologie – Avec des décisions éclairées fondées sur des connaissances scientifiques solides, on aboutit à des pratiques viables, équitables et sûres qui réduisent au minimum l'impact négatif sur l'environnement maritime. Le MEOPAR offre des pistes au gouvernement et à l'industrie pour la mise à contribution des chercheurs en vue de produire et de transférer des connaissances, des approches et des personnes qualifiées.



Société en phase avec l’océan et attachée à l’océan – Les communautés côtières du Canada, qui vont de grandes villes à de petits villages, sont affectées de façon disproportionnée par l’évolution des conditions environnementales. Le MEOPAR facilite les activités éclairées de planification et d’adaptation à l’évolution du climat et des écosystèmes et de préparation aux dangers maritimes pour les administrations gouvernementales, l’industrie et la société civile. La société canadienne ne sera en mesure de gérer les risques et les débouchés liés aux océans que si elle comprend mieux l’influence profonde de l’évolution des océans sur l’environnement et le climat.

Au cours de son deuxième cycle, le MEOPAR se livrera aux activités suivantes : diriger et participer à des activités de recherche interdisciplinaire susceptibles de profiter au Canada; développer les capacités en ressources humaines nécessaires pour relever les défis qui seront liés à l’avenir à l’environnement maritime au Canada; et mobiliser le savoir scientifique, la technologie et les personnes dans le cadre d’une mise à contribution transsectorielle.

Le MEOPAR produira des résultats mesurables en s’attaquant à quatre défis socio-économiques :

1. approche nationale multisectorielle de l’observation des océans en vue de combler le retard du Canada sur le plan de la coordination des activités d’observation
2. capacité que nous avons de prédire l’évolution des conditions océaniques et atmosphériques, en particulier dans le nord du Canada
3. compréhension que nous avons de la vulnérabilité des communautés et des industries côtières au Canada
4. solutions basées sur les technologies et les données qui permettent de réduire au minimum les risques et de renforcer au maximum l’efficacité des activités de l’industrie maritime, en mettant tout particulièrement l’accent sur la navigation sur les côtes et dans le Nord, ainsi que sur les activités en mer